

Pinoncelli suite

On se rappelle comment le sieur Pinoncelli, l'une des innombrables étoiles brillant au continuum de la galaxie duchampienne, fut traîné devant les tribunaux par le Centre Georges Pompidou de cette même galaxie. Objet du délit : un urinoir sacré appartenant à la géniale quincaillerie du maître, que Pinoncelli, en émérite praticien dada du happening, vandalisa une seconde fois d'un coup de marteau propre à briser les idoles. Le geste encore d'un Bourgeois Gentilhomme de la philosophie. Cet iconoclaste rieur fut incontinent condamné en première instance au prix d'ami de 200 000 euros pour « parasitage de la gloire », mais oui, mais oui c'est ainsi, on en a déjà ri. Et fit appel, ne disposant naturellement pas de la somme et sans doute curieux de voir jusqu'où pouvait s'abîmer l'austère sérieux d'un Centre. Reprisent ensuite les calculs d'apothicaire, alors voilà : l'objet au prix du marché coûtant 83 euros sur catalogue, Pinoncelli le sublime fit livrer au Centre, en manière d'affront supplémentaire, est-il permis de souhaiter à sa santé psychique, un exemplaire tout neuf de marque Roca pour la bagatelle d'une centaine d'euros. Le Centre ne daigna pas considérer l'offre, ni même déballer le colis qui ne pouvait à ses yeux que contenir un simulacre non-consacré de l'urinoir originel dont on sait qu'il n'était pas lui-même l'original, car en ces temps de reproductibilité, l'identique le dispute à l'analogue et l'originel à l'original, on perd de vue les prototypes ; ce dernier ayant été égaré, Marcel Duchamp, sans trop se frapper et d'un geste allègre, en avait réalisé huit copies en 1964, depuis devenues multiples en vertu du jargon standard, dont celle détenue par le Centre du monde, chacune évaluée au cours actuel à la somme de quelques 2,8 millions d'euros, le Musée d'art moderne l'ayant acquise en 1986 pour 230 000 mille francs, affaire extraordinaire à se frotter les mains, quoique virtuelle – pas d'affolement, rappelons que les œuvres conservées par les musées sont en France juridiquement inaliénables, c'est-à-dire positivement invendables sauf révolution majeure et fuite à l'étranger de la classe possédante. C'est malgré tout sur cette base que le Centre prétendait soulager le récidiviste des 200 000 euros qui l'eussent mis définitivement sur le carreau et peut-être le feront. On apprend au passage que le Centre s'est gentiment fait escroquer une facture de 14000 euros – admirez la somme : onze Smics et des poussières, à savoir un tube d'araldite, quelques maquillages cosmétiques, et peut-être un scanner - aux fins de restauration, pour une œuvre qui *ne pourra désormais plus circuler ni en France ni à l'étranger, une œuvre désormais inapte à tout échange culturel.*, autant dire inepte, autant dire cliniquement morte, qui ne sera donc plus en état de recevoir les mictions spirituelles d'un vaste public, ni de relayer à l'étranger le renom du Centre et l'aura de la nation. Une cheville ouvrière de moins aux pèlerinages. Les plaidoiries furent confiées à deux avocats selon une stricte division des tâches, l'un commis à la démolition en règle du prestige artiste (naissant) de Pinoncelli qui, tout gremlin qu'il soit, commence à faire rire le monde entier, l'autre au contraire à redorer le blason de Marcel Duchamp – qui n'en n'a nul besoin, plaqué or qu'il se trouve jusqu'au tréfonds de l'âme par le Midas de la culture, et de ce fait parfaitement inoxydable. Il s'agissait pour le Centre, arbitre en second des élégances, de bien imprimer dans les consciences la différence entre un artiste vrai et un artiste faux, comme si

l'on pouvait confondre ! Ces astuces languettes de la stratégie culturelle eurent alors l'effet principal d'échauffer la magistrature, et même d'agacer son président, un philistin à l'esprit balourd probablement, qui recommanda sèchement aux virtuoses en question de ne pas se perdre, et lui faire perdre son temps, en vaines considérations : *veuillez s'il vous plaît vous rapprocher de l'objet de la procédure*, déclara-t-il. Tout le monde avait compris, personne ne porta sa main à la hauteur de la braguette. On ne sait même pas si des sourires furent réprimés. Les délibérés de cette annexe de l'Opéra Comique se font attendre pour janvier, juste après les cadeaux, beuveries et promesses d'ivrognes. Trépignons d'impatience.

Éric Lesné